

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Date de la séance : 23 mai 2022

Date d'affichage : 24 mai 2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le douze mai deux-mille vingt-deux, s'est réuni à la salle du club, compte tenu des circonstances sanitaires, sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Thierry HOUSER, Mme Malika BOUKARINE, Mr Roland GAUME, Mr Michael HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETRE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Rachel RELANGE

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mr Thierry MAMET

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 4 avril 2022.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit l'ajout du point suivant :

- Validation de la modification des statuts de la CCPR

1° PRESENCE DE MR PASCAL VUILLEMIN, TECHNICIEN FORESTIER ONF

Monsieur Pascal Vuillemin, agent ONF qui gère notre commune, est présent à la réunion pour faire un bilan de 2021 et présenter l'année 2022 :

Pour 2021, tous les gros billons de bois ont été vendus à la scierie Brossard. Pour 2022, il y a 620 m³ parcelle 6 qui seront abattus et vendus à environ 81€ et 655 m³ parcelle 7 qui vont être abattus et vendus à un prix de 98€ environ. Il est également recensé 500 m³ de bois sec... Il reste « en stock » les sapins de la parcelle 7, mais nous devons faire attention de ne pas trop utiliser les réserves de bois vert même si les prix ont augmenté.

En 2022, les travaux sylvicoles seront réalisés par un bûcheron privé, et nous n'avons pas de travaux à prévoir dans les parcelles, il faut attendre de voir si nous aurons des semis en septembre ; la régénérescence naturelle a plus de chance de réussir !

Nous devons prévoir l'entretien du chemin du cimetière.

Mr Vuillemin propose de présenter à la population un document sur le thème de gestion de la forêt avec le réchauffement climatique...

2° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Après discussion et rappel des subventions versées au cours de l'année 2021, le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de suspendre la subvention à la troupe théâtrale les Z'Arpettes en attendant que celle-ci reprenne ses activités. Il est donc décidé de porter la somme de 2290€ au budget communal général 2022 pour le versement des subventions aux associations. A cette somme s'ajoutera la participation sous forme de subvention au chauffage de l'église du Russey. Le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents et prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

3° TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Notre commune est membre du SYDED et perçoit chaque année une part de la taxe sur la consommation finale d'électricité versée sur notre territoire. Le SYDED a décidé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2022, ladite taxe au coefficient 8.5 en remplacement du coefficient 6 sur ces communes membres dont la population est inférieure à 2000 habitants. Le SYDED a également décidé de reverser à toutes ses communes membres une part égale à 25% du montant de la taxe perçue sur leur territoire. Ce versement sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de reversement du SYDED, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

4° LOCATION DU F4 COMMUNAL

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Angélique Schwartzmann a donné son préavis pour quitter l'appartement communal qu'elle occupe. Il sera donc libéré au 31 juillet. Quelques travaux de rafraîchissement étant à prévoir, il sera donc remis en location au 1^{er} septembre. Une annonce sera mise sur le site de la commune.

5° MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPR

Afin de porter un groupement de commandes pour le compte de ses communes membres dans l'optique du transfert des compétences « eau et assainissement », la Communauté de Communes du Plateau du Russey doit modifier ses statuts, et les communes membres doivent délibérer pour approuver cette modification. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

5° DIVERS

Elections législatives 12 et 19 juin, de 8h à 18h

Le planning de la tenue des scrutins sera envoyé par mail à chaque conseiller.

Temps de travail

Le pourcentage de temps de travail de Mme Fanny Morel changera au 1^{er} juin 2022, elle passera à temps plein.

Achat matériel

La débroussailleuse est à changer, elle a 18 ans !

Fibre

Les travaux ne sont pas satisfaisants : il faut que chaque abonné mécontent appelle le SMIX (le numéro de téléphone est disponible auprès du secrétariat de mairie)

Commission voirie

Elle se rendra sur le terrain le samedi 28 mai à 9h afin de finaliser certains dossiers

Rangement des locaux associatifs

Il faut prévoir une réunion avec les associations

Rappel

Merci de répondre aux mails du secrétariat qui demandent une réponse, afin de faciliter l'organisation et le suivi des dossiers...

Commission fleurissement

Les fleurs sont livrées en fin de semaine

Extinction des luminaires du village la nuit

Une réflexion est lancée à ce sujet...

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Subventions 2022
2. Taxe sur la consommation finale d'électricité
3. Modification des statuts de la CCPR

La séance est levée à 23h

Fait en séance les jours, mois et an susdits